



Annulation d'un compromis de vente ?

Par **Magic06**, le **08/10/2013** à **19:52**

Bonjour,

Je besoin d'un bon notaire pour me répondre , je vais essayer de faire simple .

J ai vendu ma maison le 15 août entre particulier, j ai fait un compromis de vente et fait valider le tous par un notaire , pendant la durée des 45jours le notaire à fait un avenant du compromis de vente pour rajouter des closes sur le compromis qui devait faire signer par toutes les paties .

Cette avenant à redonner le droit des 7jours à ce jour mon acheteur viens d annuler la vente en profitant des ces 7jours.

Mon problème c'est que j ai jamais vue ou signer cette nouveau avenant du compromis (seul l acheteur la signer) .

Donc j ai rappeler mon notaire pour lui dire que je refuse l annulation d un compromis que j ai pas signer .

Je demande au notaire de dire au acheteur d acheter la maison ou de payer des dommages et interets.

Le notaire m'a dit que c'était pas possible parce que il a fait une notification du compromis de vente et que donner à nouveau le droit de 7 jours.

Moi je lui est dit que j ai un gros doute que de la validité de ça notification sans avoir eu besoin du signature de ma part?

Ma question est simple il a le droit ou pas de faire valoir c'est nouveau 7 jours ?

Merci d avance.

Par **janus2fr**, le **08/10/2013** à **19:57**

Bonjour,

[citation]Je besoin d'un bon notaire pour me répondre[/citation]

Domage, j'aurais voulu répondre, mais comme je ne suis pas un bon notaire (pas même notaire du tout), je ne peux pas.

Par **Magic06**, le **08/10/2013** à **20:09**

Oui dommage :(